



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 5 mars 2015

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM COMBET - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - TAILLANDIER - MM ALBA - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - DURAND (Suppléant) - GODEFROY - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VICENTE.

N° 2015/35

Objet : Crèche « Les Petits Meuniers » : procès-verbal de mise à disposition du bâtiment situé sur la Commune de Lautrec

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que la crèche « Les petits meuniers » situé sur la Commune de Lautrec est un équipement intercommunal géré en régie. Il précise aussi que lors du transfert de la compétence en 2007, l'ex CCL et la Commune de Lautrec n'ont pas validé le procès-verbal de mise à disposition du bâtiment, faute d'accord financier.

Afin de régulariser cette situation, les élus de la CCLPA et de la Commune de Lautrec ont demandé au Président de la Chambre Régionale des Comptes de donner sa position quant à ce dossier de transfert de compétence et de mise à disposition de locaux. Le Président de la Chambre Régionale des Comptes a rendu sa décision le 02 avril 2014 en précisant le montant que la CCLPA doit rembourser à la Commune de Lautrec au titre de la mise à disposition du bâtiment qui s'élève donc à 65.250 €. Le remboursement de cette somme par la CCLPA à la Commune de Lautrec a été effectué en décembre 2014.

Monsieur le Président ajoute donc qu'il s'agit aujourd'hui de régulariser cette mise à disposition par l'approbation du procès-verbal de mise à disposition qui comprend aussi un état des lieux du bâtiment.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver le procès-verbal de mise à disposition du bâtiment utilisé pour la crèche intercommunale « Les Petits Meuniers » située sur la Commune de Lautrec.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le procès-verbal de mise à disposition à titre gratuit du bâtiment utilisé pour la crèche intercommunale « Les Petits Meuniers » située sur la Commune de Lautrec.
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,